

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt huit décembre, à dix-neuf heures trente minutes, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER et Christian JOB, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Adjoint, M. Bernard JUNCKER et Mme Sylvie PLAIN, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Michel FUGLER, Adjoint.

M. Bernard JUNCKER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Roland MARTIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

Point non public : Chasse : Agrément des candidatures en vue de l'adjudication du 16/01/2006

1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02/12/2005

2/ Indemnité de conseil du receveur municipal

3/ Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) : adoption du règlement

- 4/ Convention pôle communal
- 5/ Dénomination des écoles
- 6/ Demandes de subventions
- 7/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 8/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 9/ Divers

M. le Maire ouvre la séance non publique à 19h30 et salue bien cordialement l'assemblée pour cette dernière réunion de l'année 2005.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Vincent Werner, Adjoint, à M. Michel Fugler, Adjoint
- M. Bernard Juncker, Conseiller, à M. Bertrand Mechler, Conseiller
- Mme Sylvie Plain, Conseillère, à M. Roland Martin, Maire

POINT NON PUBLIC : CHASSE : AGREMENT DES CANDIDATURES EN VUE DE L'ADJUDICATION DU 16/01/2006 :

M. le Maire rend compte de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui a eu lieu le 20/12/2005 et qui a examiné les candidatures réceptionnées.

Puis, il communique l'identité de ces candidats :

Lot N° 1 : M. Roland PONTON d'Ungersheim (locataire sortant)
M. Philippe PATRIX de Rechesy (Territoire)
M. Jean MAZILLY de Pouilly-en-Auxois (Côte d'Or)
M. Eloi GEWISS de Willer-sur-Thur

Lot N° 2 : M. Roland PONTON
M. Jean MAZILLY

M. le Maire donne ensuite lecture, pour chaque candidat, des pièces qui composent le dossier de déclaration de candidature.

Après examen de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, séance tenante, la liste des candidats ci-dessus, à participer à l'adjudication fixée au 16/01/2006.

Le Conseil Municipal donne également mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour les remettre immédiatement en adjudication.

Puis, l'assemblée enchaîne par l'examen des autres points de l'ordre du jour.

Tout d'abord, M. le Maire adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 03/12/2005,
- au Club "Fidélío" et au Conseil de Fabrique pour la vente de Noël du 04/12/2005,
- aux conseillers et autres bénévoles qui ont donné un coup de main pour la coupe des sapins le 10/12/2005,
- aux membres de l'Association Saint-Gilles, de la commission "cadre de vie", de la Chorale et de la Société de Musique "Espérance" ainsi qu'aux participants à la fête de Noël des moins-jeunes du 18/12/2005,
- à Mme l'Adjoint Nibling et aux conseillères pour la décoration des sapins de Noël,

Il fait part ensuite des lettres de remerciements émanant de :

- la section « UNC-AFN » de Wuenheim et le club « Fidélío » pour la subvention communale 2005.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02/12/2005 :

Le Procès-Verbal de la séance du 02/12/2005 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Par lettre du 30/11/2005, le Trésorier a formulé sa demande d'indemnité de conseil qui pourrait s'élever au maximum à 412,41 € (275 € accordés en 2004, soit 66 % du montant maximum).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 66,68 % pour l'année 2005, soit 275 € ;
- que cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel précité et sera versée à M. André Widloecher, Receveur Municipal.

3° / POINT : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) : ADOPTION DU REGLEMENT :

Par délibération en date du 30/09/2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour la création du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et a donné son accord pour l'application des tarifs fixés par la Communauté de Communes.

Reste maintenant à adopter le règlement de ce service. Un exemplaire a été transmis à chaque conseiller pour prise de connaissance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PÔLE COMMUNAL A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET LOISIRS (O.M.S.L.) :

Les travaux de construction du pôle communal sont achevés et son utilisation est prévue pour la mi-janvier 2006. Une convention de mise à disposition à l'O.M.S.L. est à prévoir. Son projet a été transmis au président et a recueilli l'agrément de cet organisme dans ses grandes lignes. Le Conseil Municipal a également été destinataire du projet de convention, pour lequel il est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de mise à disposition,
- autorise le Maire à la signer.

5° / POINT : DENOMINATION DES ECOLES :

Le souhait des deux écoles est de donner un nom à chaque école. C'est ainsi que les enseignantes après un sondage auprès des parents, proposent de dénommer

- l'école maternelle « les petits sarments »
- l'école élémentaire « le gros-chêne » ou « école du gros-chêne »

Le Conseil Municipal entérine le choix des deux écoles, à savoir :

- Ecole maternelle : « les petits sarments »
- Ecole élémentaire : « école du gros-chêne »

6° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal donne une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- Ecole « K. et M. Krafft » de Soultz : classe de découverte à Orbey : 1 élève de Wuenheim x 15 € = 15 €

- Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles : 30 €(subventions diverses)
- Association Française des sclérosés en plaques : 76 € (subventions diverses)
- Association d'Aide aux Personnes Agées (APA) : 250 €
- Association Française contre les Myopathies : 30 €(subventions diverses)

7° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- Conseil de Communauté de Communes du 08/12/2005 : ont été abordés : l'installation de délégués, l'élection d'un Vice-Président, l'élection des délégués de la Communauté de Communes à différents organismes, l'office de tourisme intercommunal, la création d'un Gerplan, la convention animations 2005/2006 avec le Vivarium du Moulin, la liquidation de l'actif et du passif du SPANC communautaire, la dévolution des travaux d'assainissement, la cession d'un terrain, l'acquisition d'un terrain, le budget primitif et les tarifs « assainissement » 2006 (M 49), la mission d'études TEOM/REOM, le contrat programme de durée – barème D – Eco-Emballages, le contrat pour la reprise des matériaux de la collecte sélective, la liste des membres de la Commission Consultative sur les Déchets et les affaires relatives au personnel.

8° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 10 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2005.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

Au sujet du droit de préemption urbain, M. l'Adjoint Fugler invite les Conseillers à réfléchir sur l'utilisation des biens préemptés qui doit être définie au préalable par une délibération du Conseil Municipal.

9° / POINT : DIVERS :

INFORMATIONS DIVERSES :

- * SDIS : la participation communale 2006 sera de 10.271 €
- * Contrat Temps Libres : la commune vient de bénéficier de la C.A.F. d'un montant de 441,80 € pour 2004 et de 353,44 € au titre de l'avance 2005
- * Chambre Régionale des Comptes : M. le Maire informe le Conseil de la notification de jugement sur les comptes des exercices 1999 à 2001 qui décharge de leur gestion les trésoriers successifs.
- * Affaire Commune de Wuenheim / époux Daniel Haering : M. le Maire donne lecture d'une lettre de Me Bourghart, Avocat des époux Haering, qui demande réparation du préjudice de ses clients (annulation du permis de construire accordé le 5/11/1996) et qui se chiffre à ce jour à 72270,44 € (préjudice matériel) + 20000 € (préjudice moral). Me Meyer de Strasbourg a été

chargé de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, selon délibération du 24/05/2005.

* Situation économique de N. Schlumberger à Guebwiller : M. le Maire relate la réunion extraordinaire du Conseil de Communauté de Communes à laquelle il vient de participer avec M. Fugler. Le Conseil Municipal se déclare solidaire avec les salariés de cette entreprise.

* M. le Maire adresse ses remerciements aux conseillers pour leur bonne participation tout au long de l'année ainsi qu'au personnel communal pour sa collaboration. Il indique que les dossiers concernant la réfection de la rue Saint-Gilles et l'aménagement de la place de la mairie seront proposés au Conseil Municipal prochainement. Il informe que les travaux de réhabilitation menés par DOMIAL (Dorfhüss) vont démarrer en février 2006. Enfin, il invite tous les membres à faire part de leurs propositions pour les deux prochaines années.

Après avoir souhaité un bon réveillon à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 21h15.